

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1479

31 – HAUTE-GARONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Jugement d'ouverture

Date : 19 janvier 2026.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
802 644 518 RCS Toulouse.

PANGEE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : La prise de participation dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer sous quelque forme que ce soit, et notamment par la souscription, l'acquisition, ou l'apport de toutes valeurs mobilières, instruments financiers au sens des articles L.211-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, titres négociables ou non négociables ; le conseil en systèmes et logiciels informatiques ; producteur de bases de données ; la gestion des titres dont elle est, ou pourrait devenir propriétaire par tout moyen ; le contrôle, l'animation, l'organisation, la gestion administrative et comptable ainsi que la centralisation de trésorerie de toutes sociétés dans lesquelles elle possède une participation même indirecte sous toutes leurs formes et quel que soit leur objet ; les activités d'achat/vente de matériels et de services ; l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et de services de paiement. Le conseil en systèmes et logiciels informatiques..

Adresse : 2, rue d'Alsace-Lorraine, 31000 Toulouse.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 décembre 2025, désignant liquidateur Selarl Julien Payen prise en la personne de Me Julien Payen 54 Rue Pargaminières Cs 18501 31685 toulouse Cedex 6. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.